



[Handwritten signature]

1954



N° 890'

Commission de Surveillance
des Etablissements particuliers
du Centre Hospitalier régional

Rapport de M. le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de ce jour, vous venez de prendre certaines dispositions permettant le règlement par la Ville du déficit d'exploitation des Etablissements particuliers comprenant les hospices de vieillards F. Baes, Comtesse, Gantois et les orphelinats Stappaert et Lemay.

Vous avez décidé également, en accord avec le C.H.R., la constitution d'une Commission composée à parité de représentants des deux Administrations, le Maire ayant voix prépondérante. Cette Commission sera chargée d'examiner les mesures à prendre pour réduire, dans toute la mesure du possible, les frais de fonctionnement de ces établissements.

Nous vous proposons, en conséquence, de désigner les membres du Conseil municipal devant faire partie de ladite Commission.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	36
Majorité absolue.....	19

Ont obtenu : Mme DEFLINE : trente-six voix - M. WALKER : trente-six voix - M. le Docteur SIMONOT : trente-six voix - M. BLANCHARD : trente-six voix.

Mme DEFLINE, M.M. WALKER, SIMONOT, BLANCHARD ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.